

## ANNEXE au Règlement d'admission pour la rentrée 2024 Formation préparatoire au DEME

### Capacité d'accueil

---

Capacité totale d'accueil sur les 2 années de formation : 160 places, dont 60 places subventionnées par le Conseil Régional Centre-Val de Loire

### Calendrier prévisionnel

---

- Ouverture des inscriptions : 8 janvier 2024
- Clôture des inscriptions : 30 mai 2024
- Epreuve écrite d'admissibilité (pour les candidats concernés) : à réception du dossier de candidature complet (en fonction de la **date de recevabilité** du dossier de candidature)
- Epreuve orale d'admission (pour tous les candidats) : à réception du dossier de candidature complet (en fonction de la **date de recevabilité** du dossier de candidature)

### Frais d'admission

---

- Traitement du dossier de candidature : **60 €** (ces frais se règlent au moment du dépôt du dossier)
- Epreuve écrite d'admissibilité : **82 €** (A régler à réception de la convocation)
- Epreuve orale d'admission : **103 €** (A régler à réception de la convocation)

Règlement par chèque à l'ordre de l'ERTS/ ou espèces /CB directement auprès de l'accueil de l'ERTS. En cas de désistement à l'épreuve d'admission, 60€ correspondant aux frais de dossier resteront acquis par l'ERTS.

### Droits d'inscription et frais de scolarité (à la charge du candidat)

---

Droits d'inscription		
<b>Voies directes et situations d'emploi</b>	1 <sup>ère</sup> année = 170 €* 2 <sup>ème</sup> année = 170 €*	Total = 340 €* *
Frais de scolarité		
<b>Voies directes</b>	1 <sup>ère</sup> année = 400 €* 2 <sup>ème</sup> année = 400 €**	Total = 800 €* *

\* Montants prévisionnels - Echancier possible

Les étudiants dont les places sont subventionnées par le Conseil Régional peuvent faire une demande de bourse.

### Financement du coût pédagogique de la formation

---

Les candidats qui envisagent de faire prendre en charge leurs frais de formation par leur employeur ou un OPCO (OPérateur de COmpétences) ou par tout autre organisme susceptible d'aider au financement de la formation sont invités à entamer dès que possible les démarches nécessaires auprès de ces organismes. Le secrétariat de la formation se tient à votre disposition pour remplir tout document nécessaire à vos démarches. Un devis de la formation peut être établi sur demande.